

**REGLEMENT
D'UTILISATION DES SALLES
DU CHÂTEAU DES ROHAN**

1. L'utilisateur s'engage à respecter les éléments mentionnés dans la convention de location précisant les horaires, les périodes, l'activité et l'effectif maximum des cours ou séances.
2. L'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les règles de sécurité ainsi que le bon ordre dans les salles et les couloirs du Château des Rohan.
3. L'utilisateur s'engage à assurer la remise en ordre des locaux selon la configuration de base définie pour chaque salle, et à veiller à ce qu'aucun papier ni déchet ne subsiste en dehors des poubelles lorsqu'il quitte la salle.
4. L'utilisateur s'engage à ne stocker aucun matériel dans la salle autre que celui convenu dans la convention de location et selon les modalités définies préalablement.
5. L'utilisateur s'engage à fournir dès la signature de la convention de location une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités dans les locaux communaux.
6. L'utilisateur désignera un interlocuteur qui sera le contact de la responsable de la gestion des salles : Madame Rosaria LORUSSO.
7. L'utilisateur se verra remettre la clé de la salle dont il sera responsable. Il s'engage à signaler immédiatement toute perte de clé. A l'issue de la période de location, le locataire rendra la clé qui lui aura été confiée.
8. L'utilisateur s'engage à signaler tout dysfonctionnement ou dégât qu'il aurait constaté.
9. Le non respect des dispositions du présent règlement et de la convention de location entrainera un avertissement et, le cas échéant, la résiliation de la location sans indemnité pour l'utilisateur.

L'utilisateur

**La responsable
de la gestion des salles**

**Le Maire ou
l'adjointe déléguée.**

Nom :

Rosaria LORUSSO

Signature :